

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11614**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Domaine Sciences Humaines et Sociales, Mention Théologie Protestante

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Strasbourg, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

127 Philosophie, éthique et théologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Donner, au terme de la Licence, des cours de catéchèse en milieu scolaire (primaire).
Apporter, dans le cadre de métiers exercés au sein d'oeuvres, le regard et les compétences particulières que permet d'acquérir la Licence en Théologie appliquée.
Etre à même de se présenter à l'IUFM ou à des concours administratifs
Capacité à exercer, au terme du Master, le ministère pastoral ou à poursuivre en doctorat en Théologie protestante (un niveau intermédiaire, attestant une maîtrise de savoirs et de savoir-faire fondamentaux, est ici visé)
Capacité à exercer la fonction de catéchète en milieu scolaire.
Capacité à proposer une exégèse des textes bibliques dans la langue originale (grec ; hébreu)
Possession de savoirs et de savoir-faire méthodologiques fondamentaux dans les champs disciplinaires très divers que représentent, dans le champ de la Théologie protestante, les disciplines historiques (histoire du christianisme antique, médiéval, moderne et contemporain), systématiques (dogmatique, éthique, philosophie) et pratiques (théologie pratique, sociologie, musicologie)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement scolaire : catéchèse en primaire ; IUFM (via la réussite du concours)
Fonction publique (via la réussite de concours)
Le titulaire peut, dès à présent, prétendre :
- donner des cours d'enseignement religieux dans le primaire dans un établissement scolaire d'Alsace ou de Moselle
- faire valoir ses compétences théologiques dans une oeuvre relevant de la Fédération des OEuvres Évangéliques
- accéder, par le biais de concours, à des métiers administratifs ou à l'IUFM.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2106 : Enseignement des écoles

K2104 : Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement

Règlementation d'activités :

Sans objet dans la mesure où l'accès aux activités concernées est ou bien conditionné à la réussite de concours ou lié à des modalités de formation tout à fait spécifiques définies avec un organisme particulier (oeuvre...).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

21 UE d'enseignements fondamentaux (141 crédits ECTS)
Disciplines bibliques (48 crédits ECTS)
Disciplines historiques (30 ou 27 crédits ECTS)
Disciplines systématiques (30 ou 27 crédits ECTS)
Disciplines pratiques (33 ou 39 crédits ECTS)
6 UE de langues (18 crédits ECTS)
3 UE de TICE (9 crédits ECTS)
2 UE interdisciplinaires (6 crédits ECTS)
1 UE de méthodologie (3 crédits ECTS)

1 stage de sensibilisation aux réalités professionnelles d'une durée de 15 jours est effectué par les étudiants dans une structure liée à l'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine, avec laquelle une convention a été signée à cet effet (3 crédits ECTS).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury du Diplôme
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury du Diplôme
En contrat de professionnalisation	X		Au cas où la formation se fait dans le cadre d'une réorientation professionnelle
Par candidature individuelle	X		Jury du Diplôme
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		Jury VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Possibilité d'équivalence partielle pour les titulaires de Licence et de Master en Sciences humaines et dans d'autres domaines.	Néant (en dehors des partenariats Erasmus, non concernés)

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 2/11/1999 et au BO du 09/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site de l'ORESIPÉ

Autres sources d'information :

Site web de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/>

Site de la Faculté de Théologie protestante : <http://www.premiumorange.com/theologie.protestante/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Licence habilitée dans le cadre de la réforme LMD et régulièrement reconduite précédemment